

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

BH BANK
BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	184 908	232 511
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	113 815	183 581
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 907 418	10 037 911
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	805 084	306 910
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 649 806	1 636 874
AC5B	Titres mis en équivalence	5	11 696	13 278
AC6	Valeurs immobilisées	6	174 757	166 528
AC7	Autres actifs	7	383 980	337 368
AC7C	Ecart d'acquisition net (Goodwill)		(59)	325
AC9	Impôt différé Actif		30 378	26 336
Total des actifs			14 261 783	12 941 622
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 123 110	1 512 841
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 397 412	7 615 065
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 593 711	1 859 441
PA5	Autres passifs	11	669 967	571 246
PA6	Impôt différé Passif		20 067	19 593
Total des passifs			12 804 267	11 578 186
Intérêts Minoritaires			196 358	179 261
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		898 010	808 365
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		125 148	137 810
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres			1 261 158	1 184 175
Total des capitaux propres et passifs			14 261 783	12 941 622

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2022 Retraité	31/12/2021 Publié
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	802 399	785 501
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		136 363	142 884
	B- En faveur de la clientèle		666 036	642 617
HB2	Crédits documentaires		396 511	603 381
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 511	1 198 512
Total des passifs éventuels			2 397 421	2 587 394
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	13	176 534	240 749
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		176 534	240 749
HB5	Engagements sur titres		14 901	11 705
	A- Participations non libérées		14 901	11 705
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			191 435	252 454
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçues	14	60 086	216 319
HB7	Garanties reçues	15	3 674 506	3 637 154
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		308 832	273 344
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 365 674	3 363 810
Total des engagements reçus			3 734 592	3 853 473

BH BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité en mille dinars)

		Notes	2022	2021 Retraité	2021 Publi ^é
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	941 520	843 186	843 186
PR2	Commissions (en produits)	17	277 998	251 975	251 975
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	70 317	51 932	51 932
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	110 071	100 787	100 787
Total produits bancaires			1 399 906	1 247 880	1 247 880
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(568 436)	(500 334)	(500 334)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances		(107 860)	(116 754)	(116 754)
CH2	Commissions encourues		(12 177)	(9 950)	(9 950)
Total charges d'exploitation bancaire			(688 473)	(627 038)	(627 038)
Total Produit net bancaire			711 433	620 842	620 842
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(215 135)	(147 741)	(147 741)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(1 940)	6 595	6 595
PR7	Autres produits d'exploitation	23	9 479	2 908	4 033
CH6	Frais de personnel		(177 347)	(146 879)	(148 004)
CH7	Charges générales d'exploitation		(78 909)	(63 471)	(63 471)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(21 783)	(19 069)	(19 069)
Résultat d'exploitation			225 798	253 185	253 185
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 523)	(1 806)	(1 806)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	(839)	(779)	(779)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(73 413)	(72 324)	(72 324)
Résultat des activités ordinaires			148 023	178 276	178 276
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 658)	(27 021)	(27 021)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(14 217)	(13 445)	(13 445)
Résultat net consolidé de l'exercice			125 148	137 810	137 810
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-		-
Résultat après modifications comptables du groupe			125 148	137 810	137 810

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant de 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité en mille dinars)

	Notes	2022	2021
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 254 891	1 102 551
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(693 225)	(662 482)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(7 245)	512
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		49 977	(408 424)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 141 769)	(57 405)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		788 329	556 433
Titres de placement		(249 200)	(57 076)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(231 091)	(272 194)
Sommes reçues des débiteurs divers		39 138	(232 688)
Impôt sur les bénéfices		(96 780)	(51 834)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(286 975)	(82 607)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		110 071	100 787
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(15 531)	198 308
Autres flux d'investissements		-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(29 403)	(36 146)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		65 137	262 949
Activité de financement			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(293 897)	(120 296)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		31 204	46 987
Dividendes versés		(47 102)	(34 184)
Autres flux de financement		6 188	(2 984)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(303 607)	(110 477)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		40 079	32 763
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(485 366)	102 628
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 312	(101 316)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(484 054)	1 312

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos au 31 Décembre 2022

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2023-02 du 24 février 2023, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 24 320 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 90 549 KDT et une reprise de 45 847 KDT (Dont 33 381 KDT provient de la cession et la radiation des créances) au titre de l'exercice 2022.

2.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat. Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2022 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2022	2021		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	18,79	27,86	Mise en équivalence	France
STIMEC (BH PRINT)	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,66	10,00	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	20,25	21,24	Intégration Globale	Tunisie

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"

- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation :

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart ation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3-Les retraitements comptables sur l'exercice 2021

	31/12/2021 publié	(1)	(2)	(3)	31/12/2021 retraité
PR07	4 033	-1 125			2 908
CH06	-148 004	1 125			-146 879
HB01	665 501		120 000		785 501
HB07	3 517 154			120 000	3 637 154

(1) Reclassement des avances sur TFP en charges de personnel

(2) Garantie donnée à un établissement financier

(3) Garantie reçue d'un établissement financier

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2022	31/12/2021
Caisse en dinars	36 923	36 257
Caisse en devises	2 896	3 144
Change manuel	4 545	2 815
Avoirs chez la BCT en dinars	32 832	39 014
Avoirs chez la BCT en devises	55 143	70 374
Prêts à la BCT	53 328	80 459
Créances rattachées	11	1
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	870
Provisions pour dépréciation	(1 731)	(709)
Total	184 908	232 511

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions pour dépréciation	(709)	(1 022)	-	(1 731)
Total des provisions	(709)	(1 022)	-	(1 731)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts interbancaires	44 077	105 805
Organismes financiers spécialisés	66 239	68 728
Comptes ordinaires banques	4 131	9 563
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(138)	(21)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)
Total	113 815	183 581

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2022, les créances sur la clientèle totalisent 10 907 418 mille dinars contre 10 037 911 mille dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encours à la clientèle	10 599 592	9 831 655
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	312 620	315 934
Créances contentieuses	1 183 601	1 082 585
Échéances à recouvrer en principal	747 786	657 155
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	-
Créances rattachés	70 713	65 045
Intérêts perçus d'avance	(65 379)	(47 262)
Créances à la clientèle brutes	12 848 928	11 905 112
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 153 402)	(1 168 160)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(292 351)	(247 644)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(135 816)	(111 142)
Intérêts et autres produits réservés	(359 941)	(340 255)
Total Net	10 907 418	10 037 911

Au 31/12/2022, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 848 928 mille dinars contre 11 905 112 mille dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Compte courant débiteur	981 195	814 689	166 506
Crédits commerciaux et industriels	7 343 793	6 431 040	912 753
Immobilier promoteur	953 555	1 230 814	(277 259)
Immobilier acquéreur contractuel	328 255	300 107	28 148
Immobilier acquéreur ressources propres	1 060 943	1 087 372	(26 429)
Autres concours à la clientèle	135 008	120 292	14 716
Crédits sur ressources spéciales	611 753	588 268	23 485
Autres	1 434 426	1 332 530	101 896
Total des créances brutes	12 848 928	11 905 112	943 816

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire

Désignation	Agios Réserves 31/12/2022	Agios Réserves 31/12/2021	Variation
Compte courant débiteur	(117 041)	(109 925)	(7 116)
Crédits commerciaux et industriels	(145 478)	(144 188)	(1 290)
Immobilier promoteur	(73 818)	(60 620)	(13 198)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 042)	(2 053)	11
Immobilier acquéreur ressources propres	(17 596)	(19 461)	1 865
Autres	(3 966)	(4 008)	42
Total General	(359 941)	(340 255)	(19 686)

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2022, le portefeuille titre commercial totalise 805 084 mille dinars contre 306 910 mille dinars au 31/12/2021 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2022	31/12/2021
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	235 273	38 724
Emprunts nationaux	Non coté	305 000	70 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	64 005	49 928
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	46 540	26 633
Autres titres de placement	Coté	147 544	118 018
Total 1		798 362	303 303
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		881	336
Créances rattachées aux titres de placement		11 956	4 384
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(5 126)	
Provisions sur titres de placements		(989)	(1 113)
Total 2		6 722	3 607
Total Net (1+2)		805 084	306 910

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2021	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2022
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 724	196 549	-	-	235 273
Emprunts nationaux	70 000	235 000	-	-	305 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	49 928	27 358	(13 281)	-	64 005
Titres de placement émis par des établissements de crédit	26 633	22 931	(3 024)	-	46 540
Autres titres de placement	118 018	76 576	(47 050)	-	147 544
Total	303 303	558 414	(63 355)	-	798 362

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 649 806 mille dinars au 31 décembre 2022 contre 1 636 874 mille dinars au 31 décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participations	124 802	120 122
Autres créances rattachées	1	1 536
Fonds à capital risque	291 921	272 545
Bons de trésor	1 240 156	1 248 554
Créances rattachées sur BTA	93 925	93 050
Provisions pour dépréciation des participations	(43 432)	(43 097)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(57 567)	(55 836)
Total Net	1 649 806	1 636 874

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	36 371	31 743
Immobilisations corporelles d'exploitation	223 195	212 490
Immobilisations corporelles hors exploitation	28 119	29 452
Immobilisations corporelles en cours	78 826	65 791
Amortissements des immobilisations incorporelles	(28 334)	(24 228)
Amortissements des immobilisations corporelles	(162 920)	(148 220)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
Total Net	174 757	166 528

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 383 980 mille dinars contre 337 368 mille dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	16 727	13 986
Prêts au personnel	33 977	25 834
Etat et collectivités locales	66 013	44 699
Débiteurs divers	260 502	245 199
Charges reportées	6 761	7 650
Total Net	383 980	337 368

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 2 123 110 mille dinars contre 1 512 841 mille dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 013 000	906 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	909 800	352 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	127 388	227 864
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	1 164	497
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 027	2 198
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	4
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	67 731	24 278
Total	2 123 110	1 512 841

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 8 397 412 mille dinars contre 7 615 065 mille dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	2 645 408	2 593 283
Dettes rattachées	10 164	9 693
Comptes d'épargne	3 162 845	2 838 976
Comptes à échéance	1 256 887	1 143 525
Bons à échéance et valeurs assimilées	1 110 976	844 166
Dettes rattachées	35 640	33 049
Charges constatées d'avance	(37 263)	(28 218)
Autres sommes dues	212 755	180 591
Total	8 397 412	7 615 065

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts a vue	2 655 572	2 602 976
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 762 738	1 851 583
Comptes ordinaires en dinars convertibles	50 463	45 669
Comptes ordinaires en devises	832 207	696 031
Dettes rattachées	10 164	9 693

Dépôts d'épargne	3 162 845	2 838 976
Comptes d'épargne logement	698 525	671 817
Comptes d'épargne logement EL JADID	321 922	315 147
Comptes spéciaux d'épargne	1 952 439	1 685 671
Comptes d'épargne études	40 174	35 946
Comptes d'épargne Capital +	149 712	130 337
Comptes d'épargne investissement	73	58
Total	5 818 417	5 441 952

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à terme	1 066 543	929 632
Placements en devises	190 344	213 893
Certificat de dépôt	960 500	734 500
Bons de caisse	150 476	109 666
Dettes rattachées	35 640	33 049
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(37 263)	(28 218)
Total Net	2 366 240	1 992 522

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 1 593 711 mille dinars contre 1 859 441 mille dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds budgétaires	683 188	651 984
Ressources extérieures	497 891	565 669
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	13
Emprunts obligataires	28 347	29 023
Autres emprunts matérialisés	133 137	129 863
Emprunts subordonnés	179 580	229 098
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 311	4 922
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 867	7 330
Autres fonds empruntés	59 673	236 187
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	1 705	5 352
Total	1 593 711	1 859 441

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2022 un solde de 669 967 mille dinars contre 571 246 mille dinars au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Organismes sociaux	5 468	5 330
Personnel	72	(454)
Etat et collectivités locales	32 114	23 408
Fournisseurs	56 307	56 091
Commissions de garantie et de change	5 389	4 148
Exigibles après encaissement	61 218	29 869
Provisions pour risques et charges	288 549	231 848
Impôts sur les sociétés	76 685	73 814
Comptes de régularisation passifs	56 856	64 176
Divers	87 308	83 016

Total	669 967	571 246
--------------	----------------	----------------

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	898 010	808 365
Résultat de l'exercice	125 148	137 810
Total	1 261 158	1 184 175

A la date du 31-12-2022, le capital social de la banque s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élève au 31 Décembre 2022 à 1 261 158 mille dinars contre 1 184 175 mille dinars au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	913 851	120 961	1 034 812	822 412	135 081	957 493
BH SICAF	758	(76)	682	709	(126)	583
TFB	(30 916)	(2 375)	(33 291)	(26 093)	(1 806)	(27 899)
STIMEC	(1 806)	(189)	(1 995)	(1 456)	(300)	(1 756)
BH INVEST	2 115	571	2 686	1 444	640	2 084
SICAV BH-Obligataire	(5 253)	547	(4 706)	(5 271)	507	(4 764)
BH ASSURANCES	16 248	4 139	20 387	13 088	4 136	17 224
BH EQUITY	2 649	309	2 958	2 676	243	2 919
BH IMMO	(3 208)	(500)	(3 708)	(1 561)	(1 678)	(3 239)
BH RECOUVREMENT	2 485	610	3 095	2 234	244	2 478
BH LEASING	1 791	936	2 727	1 073	682	1 755
SICAV BH-Capitalisation	(704)	215	(489)	(890)	187	(703)
Total	898 010	125 148	1 023 158	808 365	137 810	946 175

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2022 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 242	(67)	7 175	7 200	(111)	7 089
TFB	4 690	(1 148)	3 542	(267)	-	(267)
STIMEC	(1 797)	(250)	(2 047)	(1 346)	(392)	(1 738)
BH INVEST	1 477	345	1 822	1 072	387	1 459
SICAV BH-Obligataire	90 280	5 120	95 400	86 725	4 559	91 284
BH ASSURANCES	48 642	8 470	57 112	41 720	8 805	50 525
BH EQUITY	8 395	273	8 668	8 419	215	8 634
BH IMMO	(1 846)	(354)	(2 200)	(679)	(1 189)	(1 868)
BH RECOUVREMENT	701	174	875	629	69	698

BH LEASING	9 235	807	10 042	8 797	410	9 207
SICAV BH-Capitalisation	15 122	847	15 969	13 546	692	14 238
Total	182 141	14 217	196 358	165 816	13 445	179 261

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'exercice en dinars (1)	125 147 958	137 810 013
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,629	2,895

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserve s de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaires	Résultat minoritaires	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2021	238 000	801 489	6 876	137 810	1 184 175	165 816	13 445	179 261
Affectation résultat	-	137 810	-	(137 810)	-	13 445	(13 445)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(45 220)	-	-	(45 220)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(1 882)	-	(1 882)
Variation capital SICAV intégrés	-	(316)	-	-	(316)	1 345	-	1 345
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	611	-	-	611	(18)	-	(18)
Résultat de l'exercice	-	-	-	125 148	125 148	-	14 217	14 217
Variation écart de conversion	-	-	(2 190)	-	(2 190)	2 385	-	2 385
Variation du périmètre de consolidation	-	(1 050)	-	-	(1 050)	1 050	-	1 050
Solde au 31/12/2022	238 000	893 324	4 686	125 148	1 261 158	182 141	14 217	196 358

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2022 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	136 363	2 261 059	-
Caution et aval	136 363	666 036	-
Crédit documentaire	-	396 511	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 511	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	340 000
Garantie données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	196 001	196 002
TOTAL	1 198 511	1 198 512

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2022 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	176 534	14 901
de financement	-	176 534	-
sur titres	-	-	14 901

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	74 631	144 428
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	97 529	89 320
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 104	3 184
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	813	2 360
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	176 534	240 749

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	60 086	-	-
de financement	60 086	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2022 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	308 832	3 365 674	-
de garantie de la clientèle	308 832	3 365 674	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 941 520 mille dinars au 31/12/2022 contre 843 186 mille dinars au 31/12/2021 et se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	38 323	37 119
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	336	108
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	9 301	7 246
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	704 031	640 230
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	86 440	74 620
Intérêts de retard sur crédits	19 275	20 655
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	57 386	34 865
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 485	4 222
Commissions sur engagements de garantie	11 753	10 858
Commissions sur lettres de garantie	344	400
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 826	6 721
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 006	6 092
Commissions sur billets de trésorerie	14	50
Total	941 520	843 186

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 277 998 mille dinars au 31/12/2022 contre 251 975 mille dinars au 31/12/2021. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	57 827	53 639
Commissions sur effets à l'encaissement	95	94
Commissions sur effets à l'escompte	396	350
Commissions sur opérations diverses sur effets	3 747	1 990
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	13 066	12 227
Commissions sur opérations de virements	21 802	20 849
Commissions sur opérations sur titres	3	3

Frais de tenue des comptes	18 718	18 126
Commissions sur commerce extérieur et change	7 193	4 689
Commissions sur domiciliation et modification de titres	221	228
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	6 798	4 211
Commissions sur virements et chèques en devises	174	250
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 029	2 202
Autres commissions	58 875	54 325
Commissions sur opérations monétiques	11 505	11 148
Commissions d'étude	25 137	24 898
Commission de gestion	5 891	5 175
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	16 342	13 104
Frais additionnels des prêts	-	-
Primes émises nettes	152 074	137 120
Total	277 998	251 975

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2022, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 70 317 mille dinars contre 51 932 mille dinars au 31/12/2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains nets sur titres de transaction	9 540	5 024
Gains nets sur titres de placement	20 698	14 144
Gains nets sur opérations de change	40 079	32 764
Total	70 317	51 932

Au 31/12/2022, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 70 317 mille dinars contre 51 932 mille dinars au 31/12/2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur BTA	1 815	4 620
Produits sur BTCT	7 725	404
Produits sur emprunts nationaux	-	62
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	20 700	14 417
Gains sur opérations de change	73 416	49 114
Total des produits	103 656	68 617
Pertes sur titres de placement	(2)	(335)
Pertes sur opérations de change	(33 337)	(16 350)
Total des charges	(33 339)	(16 685)
Total	70 317	51 932

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2022, le revenu du portefeuille d'investissement est de 110 071 mille dinars contre 100 787 mille dinars au 31/12/2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 226	1 031
Intérêts et revenus des titres d'investissements	106 566	99 427
Jetons de présence perçus	279	329
Total	110 071	100 787

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2022, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 568 436 mille dinars contre 500 334 mille dinars au 31/12/2021 détaillés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(48 992)	(44 814)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(6 514)	(13 922)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(54 986)	(51 553)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 201)	(887)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(154 315)	(121 090)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(186 116)	(126 850)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(4 325)	(2 153)
Intérêts sur ressources spéciales	(19 177)	(35 612)
Emprunts obligataires	(21 277)	(18 217)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(3 937)	(3 253)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(62 910)	(66 478)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 502)	(1 916)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(3 184)	(13 589)
Total	(568 436)	(500 334)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 215 135 mille dinars au 31 décembre 2022 contre 147 741 mille dinars au 31 décembre 2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(377 690)	(291 549)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(82 348)	(164 717)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(90 549)	(36 724)
Variation de la provision pour sinistres	(8 674)	(5 732)
Variation des autres provisions techniques	(22 670)	(10 568)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(24 320)	(9 973)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(139 563)	(46 390)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(2 080)	(3 509)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(7 486)	(13 936)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	162 555	143 808
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	116 013	106 900
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	45 847	14 546
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	9 925

Reprises sur provisions pour risques et charges	695	12 437
Total	(215 135)	(147 741)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -1 940 dinars au 31 décembre 2022 contre 6 595 dinars au 31/12/2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(2 666)	(1 046)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 963)	(2 634)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	297	1 588
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	726	7 641
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	23	150
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	703	7 491
Total	(1 940)	6 595

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2022, les autres produits d'exploitation totalisent 9 479 dinars contre 4 033 dinars au 31/12/2021. Cette rubrique détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits accessoires	3 435	73
Produits sur opérations d'assurance	5 061	1 220
Autres charges non imputables	203	1 958
Récupération de frais postaux	212	214
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	568	568
Total	9 479	4 033

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -839 dinars au 31 décembre 2022 contre -779 dinars au 31/12/2021 détaillé ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 322)	(930)
Pertes exceptionnelles	(1 322)	(930)
Gains provenant des activités ordinaires	483	151
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	225	3
Profits exceptionnels	258	148
Total	(839)	(779)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés	3 272	1 490
Impôts sur les sociétés	(76 685)	(73 814)
Total	(73 413)	(72 324)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2022 ont atteint un montant de 484 054 mille dinars contre 1 312 mille dinars en fin de période 2021, soit une variation négative de 485 366 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2022	2021	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(286 975)	(82 607)	(204 368)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	65 137	262 949	(197 812)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(303 607)	(110 477)	(193 130)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	40 079	32 763	7 316
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(485 366)	102 628	(587 994)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1 312	(101 316)	102 628
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(484 054)	1 312	(485 366)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2022	2021
Comptes Nostri en dinars	4 131	9 562
Comptes IBS	40 429	22 702
Caisse en dinars	36 923	36 257
Caisse en devises	2 896	3 144
Avoirs chez la BCT en dinars	(7 597)	16 312
Change manuel	4 545	2 815
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	-	70 000
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(139)	(21)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	235 273	38 724
Avoirs chez la BCT en devises	55 143	70 374
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 017	2 324
Prêts à la BCT en devises < 90 j	53 328	80 459
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	870
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(909 800)	(351 999)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(1 164)	(497)
Total	(484 054)	1 312

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 14 261 783 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 125 148 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par les points suivants :

2.1- Les insuffisances du système d'information de la banque qui ont impacté négativement les processus de justification, de contrôle et de reporting de l'information comptable et financière. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

2.2- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.3- Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2021.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2022.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 907 418 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 581 569 KDT et à 359 941 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2022 totalisent 1 219 518 (soit 86% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
 - La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
 - L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
 - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
 - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2022, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 539 434 KDT.

Question clé d'audit (suite)

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 240 156 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 299 278 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

-
- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
 - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2-2 «Calcul des Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles, au niveau de la mère de 26 341 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022, au titre du groupe, s'établit à 24 320 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 135 816 KDT au 31 décembre 2022 contre 111 142 KDT au 31 décembre 2021.

- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la

Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 17 avril 2023

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED